
NOTES

SUR LE

SEMINAIRE DE QUEBEC.

ORGANISATION DU SÉMINAIRE.

Le Séminaire de Québec fut fondé en 1663 par Monseigneur François de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec. Les membres de ce Séminaire forment une corporation sans aucun rapport de filiation ou de dépendance à l'égard d'aucun établissement que ce soit. L'œuvre à laquelle ils s'emploient spécialement est l'éducation de la jeunesse. Ils y travaillent sans autre rémunération que la nourriture et le vêtement, en santé comme en maladie.

L'autorité du Séminaire réside dans un bureau de sept directeurs dont un est le supérieur, élu pour trois ans et ne pouvant être continué plus de six ans. Les autres principaux officiers sont le procureur, le directeur du Grand Séminaire ou des élèves de théologie, le directeur du Petit Séminaire ou Collège, et l'économe. Depuis plusieurs années, il a été nécessaire d'ajouter un assistant-procureur et au Petit Séminaire, un assistant-directeur ou préfet des études. Excepté les procureurs, tous les membres du Séminaire, tant directeurs qu'associés